

BULLETIN SCOLAIRE OPINIONS ET RÉALITÉ

Le tableau suivant porte sur des idées fausses par rapport à des attentes ministérielles concernant l'évaluation et la notation en faisant référence à des renseignements contenus dans le document *Bulletin scolaire provincial du Manitoba : Politiques et lignes directrices* affiché au <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/bulletin_scol/index.html>.

OPINION	RÉALITÉ	RÉFÉRENCE
On ne tient pas compte des résultats obtenus à l'étape 1 lorsqu'on détermine les notes de l'étape 2 et les notes finales.	Les notes provisoires et les notes finales tiennent compte des résultats obtenus aux étapes antérieures.	Fréquence de remise du bulletin, responsabilités et contenu Attribution des notes
Il est possible d'obtenir une note de 4 seulement sur le bulletin de fin d'année.	Il est possible d'obtenir une note de 4 à n'importe quel moment de l'année scolaire.	Attribution des notes
Si les notes d'un élève passent de 4 à 3 plus tard dans l'année, l'élève a régressé dans l'acquisition de ses connaissances et de ses habiletés.	Un élève dont la note passe de 4 à 3 à une étape ultérieure peut malgré tout avoir fait de nouveaux apprentissages.	Attribution des notes
Les notes indiquées sur le bulletin de l'étape 1 s'appuient sur les objectifs d'apprentissage de l'année scolaire précédente.	Les notes indiquées sur le bulletin de l'étape 1 s'appuient sur les objectifs d'apprentissage d'étape ayant trait aux résultats de l'année scolaire actuelle.	Attribution des notes
On s'attend à ce que la note de 4 ne soit accessible qu'à une faible minorité d'élèves.	La note de 4 est définie de façon à être atteignable par la plupart des élèves.	Principes fondamentaux pour la détermination des notes
Une note de 4 sous-entend que l'élève dépasse les objectifs d'apprentissage de son niveau scolaire.	Une note de 4 reflète l'atteinte des objectifs d'apprentissage fixés pour le niveau scolaire de l'élève.	Rendement scolaire
Les notes obtenues pour les catégories de matières devraient être pondérées et combinées pour déterminer les notes globales en pourcentage (en 7 ^e et en 8 ^e année).	Les notes pour les catégories de matières exprimées à l'aide d'une échelle de 1 à 4 ne peuvent pas être converties en notes en pourcentage pour déterminer les notes globales.	Attribution des notes
La note finale est déterminée en faisant la moyenne des notes obtenues aux étapes 1, 2 et 3.	La note finale ne peut pas être déterminée en faisant la moyenne des notes d'étape parce que chaque note d'étape reflète le contenu adressé depuis le début du cours.	Principes fondamentaux pour la détermination des notes Attribution des notes
L'échelle de notation du bulletin devrait être appliquée comme barème de notation pour l'usage quotidien en classe.	L'échelle de notation du bulletin ne convient pas pour une utilisation directe comme barème pour évaluer le travail quotidien en classe.	Attribution des notes
Dans les commentaires de l'enseignant, on ne peut pas aborder les facteurs comme l'assiduité, l'attitude et les efforts par rapport au rendement scolaire.	Les commentaires de l'enseignant peuvent faire référence à des facteurs comme l'assiduité, l'attitude et les efforts par rapport au rendement scolaire.	Commentaires des enseignants
De la 1 ^{re} à la 8 ^e année, on coche la case PEP lorsqu'il y a un plan éducatif personnalisé en place.	De la 1 ^{re} à la 8 ^e année, on coche la case PEP seulement si les notes de rendement indiquées s'appuient sur les objectifs d'apprentissage énoncés dans le plan éducatif personnalisé.	PEP (plan éducatif personnalisé)
Une case PEP peut être ajoutée dans le bulletin des élèves du secondaire pour clarifier la signification des notes lorsqu'un plan éducatif personnalisé est en place.	La case PEP ne s'applique pas aux bulletins du secondaire. Le système d'identification (M, E, L) décrit la programmation aux fins de l'attribution des notes.	Programmation de l'élève de la 9^e à la 12^e année